

**Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture** dans le cadre de la consultation publique relative au consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau présentée par l'Eurométropole de Strasbourg pour le projet d'aménagement hydraulique du cours d'eau le Muehlbach sur les communes de Achenheim et Breuschwickersheim

Date et lieu de la réunion : 30 juillet 2025 à la mairie d'Achenheim

## 1. Objet de la réunion

La présente réunion publique s'inscrit dans le cadre de la consultation publique ouverte du 21 juillet 2025 au 22 octobre 2025, relative au projet d'aménagement hydraulique porté par l'Eurométropole de Strasbourg, projet soumis à autorisation environnementale.

Elle a été organisée conformément à l'article L.123-9 du Code de l'environnement afin de permettre une présentation du projet au public et de recueillir observations, remarques et interrogations.

## 2. Déroulement de la réunion

Étaient présents, outre le commissaire enquêteur :

- Pour le maître d'ouvrage (Eurométropole de Strasbourg) :

M. Jean-Martin Heckly, Chef de projets à la Direction des espaces publics et naturels, Service aménagements structurants et hydrauliques de l'Eurométropole de Strasbourg.

- Pour la commune d'Achenheim :

M. Valentin RABOT, Maire

M. Michel DIEBOLT, 1er adjoint

Ont assisté à la réunion : 3 personnes d'Achenheim, riveraines du Muelbach (canalisé) et de la zone de travaux (rue de la Montée) et un couple de Breuschwickersheim dont l'habitation est très proche des ouvrages hydrauliques OH 19 et OH 20.

## 3. Présentation du projet

M. le Maire d'Achenheim, après avoir remercié les personnes présentes, a dressé un historique des diverses péripéties de la vie du Muelbach (ruisseau à l'air libre dans Achenheim, busage dans les années 50, inondations, effondrement de l'ouvrage lors d'un passage d'un poids lourd, coulées de boue notamment à Breuschwickersheim, etc.) qui a conduit à la décision des travaux (qui s'inscrivent dans la démarche « Gemapi<sup>1</sup> »), objet de la consultation publique.

Il a rappelé que le budget relatif au projet (

Après avoir rappelé les objectifs et le cadre de la consultation publique, le commissaire enquêteur a donné la parole au maître d'ouvrage.

Celui-ci a fait une présentation très détaillée du projet, dont on en trouvera ci-après la synthèse :

### Contexte et objectifs

- Le **Muehlbach**, cours d'eau artificialisé, traverse des zones urbaines fortement contraintes.
- Le projet vise à **réduire les risques d'inondation**, notamment à Achenheim (rue du Noyer) et à **restaurer la continuité hydraulique et écologique** du cours d'eau.
- Il s'inscrit dans un programme plus large élaboré en 2020-2021 comme suite à un diagnostic hydraulique et écologique du bassin versant du Muelhbach (22,5 km<sup>2</sup>).

---

<sup>1</sup> gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations du bassin Bruche – Mossig.

## Constats et état initial

- . Mauvais état écologique du Muehlbach (absence de poissons, habitats dégradés).
- . Ouvrages busés vieillissants, notamment à Achenheim, avec un **ouvrage en béton fortement dégradé** (fissures, corrosion, éclats).
- . A Breuschwickersheim, les **embâcles fréquents** et la faiblesse des écoulements aggravent les risques d'inondation (évènement de juin 2019).

---

## Travaux prévus à Achenheim

- . **Remplacement de 360 m de buse** par des cadres préfabriqués (2 m de large), adaptés à un trafic poids lourds.
- . Travaux découpés en **4 tronçons**, impliquant aussi :
  - Dévoiement et renouvellement de réseaux (eau potable, assainissement, éclairage...)
  - Réaménagements de surface (voirie, trottoirs, stationnement...)
- . Durée estimée des travaux : **10 mois**.

## Mesures spécifiques :

- . **Dérivation du Muehlbach** pendant les travaux (pompes et tuyaux DN400 mm).
- . Circulation restreinte (voie unique avec feux en alternats, déviations).
- . Accès piétons et commerces maintenus.
- . Pompes alimentées en énergie à partir du réseau d'Electricité de Strasbourg (pas de groupe électrogène)
- . Mise hors service des pompes la nuit pour restituer le flux.
- . Plan de gestion des déchets et de retrait de l'amiante (réseau assainissement).

---

## Travaux prévus à Breuschwickersheim

- . Reconfiguration des ouvrages rue des Forgerons et rue Etroite avec :
  - Cadres en béton de 2 m x 1 à 1,20 m (+55 % de capacité hydraulique)
  - Intégration d'un **passage pour la petite faune**
  - Amélioration de la voirie pour les engins agricoles
- . Durée estimée des travaux : **2 mois**

## Procédure administrative

- . Projet soumis à **autorisation environnementale** au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique IOTA 3.1.2.0).
- . Enquête publique ouverte du **21 juillet 2025 au 22 octobre 2025**.

---

## Impact environnemental

- . Compatible avec le SDAGE Rhin-Meuse et le SAGE Ill-Nappe-Rhin
- . Fort impact positif sur la gestion des inondations
- . Léger gain écologique (continuité faunistique, amélioration du réseau d'assainissement)
- . Aucun impact sur les eaux souterraines, ripisylve ou usages de l'eau
- . Très faible impact temporaire (lors des travaux) sur la qualité des eaux du Muehlbach (particules fines)

---

## Communication et suivi

- . Dispositif d'information des riverains (flyers, réunions, porte à porte) par la maîtrise d'ouvrage et par la commune d'Achenheim
- . Mesures de suivi renforcées (astreinte 24h/24, instrumentation, état des lieux chez les riverains avant les travaux, plans d'alerte)

## 4. Échanges avec le public, thèmes abordés et réponses du Maître d'Ouvrage ou de la commune

- . La finalité du projet ne fait pas débat pour les personnes présentes: ce projet est attendu.
- . Le questionnement a porté essentiellement sur l'impact des travaux, la gêne des riverains et la manière de la minimiser, essentiellement dans la commune d'Achenheim
- . La gestion des accès pour les riverains
  - L'accès aux logements et commerces sera toujours assuré ;

- L'accès des habitations par les véhicules ne sera pas toujours possible au gré des travaux.
- . Les travaux sur le ban de la commune de Breuschwickersheim ont été évoqués, de même que d'autres travaux à proximité (bassin d'orage ou de retenue d'eau notamment) qui sont hors du champ de la consultation publique.

## 5. Réponses et précisions

Le maître d'ouvrage a répondu point par point aux observations formulées, en apportant des précisions techniques, des éléments chiffrés ou des engagements complémentaires.

Des précisions ont été apportées sur la gestion des accès par les riverains, l'accès des secours et la gestion des ordures ménagères.

Lors des travaux connexes (déplacements de réseaux), la fourniture d'énergie, de services (fibre) et d'eau sera interrompue de manière sporadique : une information sera faite à l'attention des personnes impactées.

Les garages des habitations tant dans l'emprise des travaux que le long du dispositif de dérivation, ne seront temporairement plus accessibles. Des places de stationnement à proximité seront suggérées en compensation.

La communication lors des travaux est jugée primordiale tant par l'Eurométropole de Strasbourg que par la commune d'Achenheim.

## 6. Clôture de la réunion

En conclusion, M. le Maire d'Achenheim et le commissaire enquêteur ont remercié les participants, rappelé l'importance de l'enquête publique, et souligné que toutes les observations et/ou contributions, analysées par le commissaire enquêteur, feront l'objet d'une réponse, au fil de l'eau, de la part des services de l'Eurométropole de Strasbourg, Maître d'Ouvrage.

Il est rappelé enfin que la consultation se poursuit jusqu'au mercredi 22 octobre 2025, et que le public est invité à formuler des observations par les moyens indiqués dans l'arrêté préfectoral.

Courant septembre, M. le Maire prévoit l'organisation d'une réunion sur le sujet spécifique des travaux à l'attention des riverains concernés ou impactés.

Le commissaire enquêteur rappelle enfin qu'une deuxième réunion publique est programmée le Lundi 13 octobre 2025 en Mairie de Achenheim, à partir de 19h00

La séance a été levée à 22h20

## 7. Annexe

Support de présentation (document consultable et téléchargeable à partir du registre dématérialisé)